Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260473-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-139

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-7.3

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE – PARTICIPATION COMMUNALE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves domiciliés à Fouesnant et scolarisés à l'école Notre Dame d'Espérance, qui s'élève, en 2026, à 121 pour les classes élémentaires et 90 pour les classes maternelles,

Vu le montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de la commune qui s'élève à 620,92 € par élève en classe élémentaire et 2 221,44 € par élève en classe maternelle,

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260473-DE

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la participation communale 2026 à l'école Notre Dame d'Espérance,

Après en avoir délibéré, à la majorité : (3 contre : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf)

- décide d'arrêter à la somme de **355 845,12 €** le montant de la participation communale pour 2026 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :

  - **275 060,92 €** au titre du contrat d'association,
  - **69 299,00 €** au titre de la convention pour la restauration scolaire,
  - **4 530,00 €** au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
  - **6 955,20 €** au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,

- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes inscrites au budget primitif 2026.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN